



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arménie

Question orale n° 17

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Nagorny-Karabakh, territoire situé en Azerbaïdjan mais peuplé d'Arméniens. Or, non seulement les Azeris ont refusé d'engager avec les Arméniens des pourparlers sur le statut de ce territoire et de reconnaître le droit des populations à disposer d'elles-mêmes mais, en outre, ils ont tenté, par des actions militaires et des blocus, de provoquer l'exode des habitants arméniens du Haut-Karabakh et l'affaiblissement, voire même l'annihilation, de l'Arménie. Il souhaite connaître les actions que le gouvernement entend conduire, notamment dans le cadre des instances internationales, pour aider à la mise en œuvre d'une solution négociée de cette crise majeure, qui, en raison des appuis que cherche à obtenir l'Azerbaïdjan des pays islamiques, peut conduire à un embrasement général du Caucase.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 17

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1993, page 126

Réponse publiée le : 24 avril 1993, page 138

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 avril 1993